

# MARTIN ET BASMAH NE SORTENT PAS SEULS



## Martin et Basmah ne sortent pas seuls

© 2022, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615, chemin Academy, Winnipeg (Manitoba), Canada, R3N 0E7.

Tous droits réservés. **Il est interdit de publier une version électronique de la présente publication, en tout ou en partie. Reproduction, distribution ou stockage interdits, sauf dans les cas ci-dessous. Il est interdit à quiconque et en toutes circonstances de reproduire ce document (intégralement ou partiellement, sur support papier ou numérique) à des fins commerciales.** Les parents et tuteurs sont autorisés à télécharger et à imprimer une copie de ce document pour leur usage personnel. Si vous désirez utiliser ce document à des fins autres que celles mentionnées précédemment, adressez votre demande à [info@protegeonsnosenfants.ca](mailto:info@protegeonsnosenfants.ca).

Le **Centre canadien de protection de l'enfance inc.** (CCPE) est un organisme de bienfaisance enregistré qui se consacre à la protection de tous les enfants. Le CCPE offre aux Canadiens de nombreux programmes, services et ressources qui les aideront à protéger les enfants et à les rendre moins vulnérables. Pour plus de détails, consultez le site du CCPE au [www.protegeonsnosenfants.ca](http://www.protegeonsnosenfants.ca).

« **Martin** » et « **Basmah** » sont des personnages créés par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. « **Martin et Basmah ne sortent pas seuls** » fait partie d'une collection de livres d'histoire complémentaires aux Sept règles essentielles de sécurité du programme **Enfants avertis**.

« Martin et Basmah ne sortent pas seuls » correspond à la règle de sécurité « Le principe du compagnon ».

« **Enfants avertis** » est un programme national d'éducation à la sécurité qui apprend aux enfants à se protéger contre les dangers en ligne et hors ligne. Il stimule le développement de l'estime de soi et du savoir-agir chez les enfants. Il mise sur la collaboration école-famille pour sensibiliser tout le monde à la protection des enfants. Le programme repose sur les Sept règles essentielles de sécurité que les enfants sont amenés à assimiler et à mettre en pratique tout au long de leur cheminement scolaire.

Pour en savoir davantage sur le programme d'autoprotection « **Enfants avertis** », cliquez [www.enfantsavertis.ca](http://www.enfantsavertis.ca).

Imprimé au Canada

ISBN : 978-1-989757-72-7 (version papier)

ISBN : 978-1-989757-74-1 (version numérique)

Mars 2022



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™  
Aider les familles. Protéger les enfants.

est utilisé au Canada comme marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc.



enfants avertis™

est une marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc. déposée au Canada.



est utilisé au Canada comme marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc.



### Voici Martin.

C'est un garçon de six ans.

Il a un chien poilu.

Il s'appelle Dexter.



### Voici Basmah.

Basmah est l'amie de Martin.

Son nom se prononce « Bass Ma ».

Ça veut dire « sourire » en arabe.

## Comment utiliser ce livre

Le livre *Martin et Basmah ne sortent pas seuls* aide les jeunes enfants à comprendre le principe du compagnon, qui insiste sur la sécurité par le nombre. Cette précieuse stratégie de protection s'applique autant dans la vraie vie que sur Internet. En lisant ce livre, réfléchissez aux points suivants :

### QUI PEUT FAIRE UN BON COMPAGNON POUR UN JEUNE ENFANT?

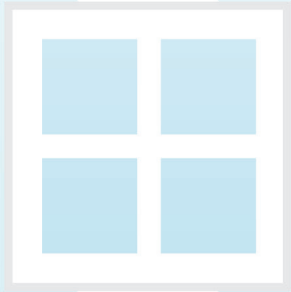
Un compagnon est une personne apte à s'occuper d'un enfant, par exemple une mère, un père, un grand-parent, un grand frère, une grande sœur, une gardienne, un enseignant, etc.

### QU'EST-CE QUE LE PRINCIPE DU COMPAGNON?

Un enfant devrait toujours être accompagné d'une autre personne – un compagnon – lorsqu'il va quelque part. Le principe du compagnon est une stratégie de protection qui peut s'insérer dans la vie quotidienne d'un enfant. Il peut être mis en application dans toutes sortes de situations, par exemple lorsque l'enfant se déplace entre l'école et la maison, lorsqu'il va au magasin ou lorsqu'il va jouer au parc. Il peut tout aussi bien être mis en application sur Internet, lorsque l'enfant a besoin de surveillance. Lisez ce livre avec vos enfants et encouragez-les à répéter la phrase « **Peu importe où tu vas, emmène un compagnon!** »



Martin a six ans.  
Il est très occupé!  
Il a beaucoup de plaisir  
À courir et à jouer.



Voici Basmah, l'amie de Martin.  
Elle connaît des chansons drôles.  
Elle en apprend chaque jour  
Et les chante avec entrain.



Leurs mamans insistent : sécurité avant tout!

Alors ils ont fait une chanson :

« Peu importe où tu vas,

**EMMÈNE UN COMPAGNON! »**



Martin réfléchit : « Je suis un enfant,  
Qui sera mon compagnon?  
Une personne de confiance,  
Des amis de la famille ou tes parents. »



EMMÈNE UN COMPAGNON!





Quand Martin et Basmah  
Vont ensemble quelque part,  
Ils n'oublient jamais

**D'EMMENER UN COMPAGNON!**



S'ils veulent jouer et courir,  
Ils doivent toujours se souvenir

**D'EMMENER UN COMPAGNON!**



Sur le chemin de l'école et le chemin du retour,

La meilleure règle, c'est toujours

**D'EMMENER UN COMPAGNON!**



Même pour jouer en ligne,  
Il faut suivre la consigne

Et **EMMENER UN COMPAGNON!**





La sécurité, c'est de toutes les saisons,

Et pour cette raison,

**EMMÈNE UN COMPAGNON!**





Peu importe où tu vas,

EMMÈNE UN  
COMPAGNON!

33

11

7

# Martin<sup>MC</sup>

ne sort pas seul





Pour plus de détails : [www.protegeonsnosenfants.ca](http://www.protegeonsnosenfants.ca)